

- 1 ● édito
- 2 & 3 ● : réunions de concertation d'automne sur la réforme du ministère
- 4 ● 2008, année électorale faste pour la CFDT-MAE – Préparatifs du 7^{ème} Congrès CFDT-MAE – Création de deux sections CFDT à Bucarest et Tirana - Guide des droits des salariés 2009.

Syndicat C.F.D.T.
du Ministère
des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail :
cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

900 suppressions d'emplois chez Renault-France (2000 en Europe)
700 suppressions d'emplois
chez Arcelor Mittal-Moselle (1400 en France)
mais aussi ...
700 suppressions d'emplois aux Affaires Etrangères

Édito

Les brahmanes et le cœur du métier

Depuis le lancement de la RGPP en 2007, l'expression « le cœur du métier » est très en vogue chez les membres de la haute hiérarchie, que nous appellerons les brahmanes. Le secrétaire général du ministère a déclaré à plusieurs reprises que l'objectif de la réforme en cours est de recentrer les services du ministère dans son cœur de métier, tandis que l'équipe de préfiguration de la future Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGMDP) annonce que la mondialisation est au cœur du métier du MAEE.

Mais au fait, qu'est-ce que le cœur de métier ? Il n'y a pas, aujourd'hui, de définition officiellement explicite du cœur de métier. Tout est dans l'implicite. Il semble, qu'il y a encore peu de temps une majorité de brahmanes réduisait le cœur de métier au « politique ». Le reste devant suivre comme l'intendance. Alors qu'une minorité de brahmanes tentait de convaincre leurs pairs, qu'avec l'évolution du monde, mondialisation oblige, il conviendrait d'élargir le cœur de métier en y intégrant de nouvelles dimensions comme celles du développement et de la solidarité, de la culture et de l'influence. Tout comme il conviendrait de prendre davantage en compte les questions de développement durable, de sécurité alimentaire et de santé.

Le débat n'est pas nouveau, il est même consubstantiel au Département puisque la DGRST, puis la DGCID ont toujours posé problème aux brahmanes du Quai, au motif qu'ils ne comprennent pas ce qu'il s'y fait. Pourtant, chacun dans son style, les DGCID successifs ne ménagèrent pas leurs efforts pour expliquer et communiquer sur la diplomatie de solidarité et la diplomatie d'influence. Mais il faut croire que la tâche était épuisante puisque l'institution a usé cinq directeurs généraux en moins de dix ans !

Le débat a été particulièrement vif en 1998/99 lors de l'intégration du ministère de la Coopération et du Développement au ministère des Affaires étrangères. Il ne fut pas véritablement tranché, et au fil du temps le CICID décidait en 2004 et 2005 de transférer l'ensemble des secteurs sociaux et productifs à l'agence française de développement (AFD), décrétee, quatre ans plus tôt, « opérateur pivot ». Au cours de cette période, l'assistance technique a fondu comme neige au soleil et les experts du développement du Département, subissant d'aimables pressions, le quittèrent pour exercer leurs compétences dans d'autres institutions, comme les ministères techniques, l'AFD et les institutions multilatérales (CE, PNUD, Banque Mondiale...). Le Département s'est ainsi privé de précieuses compétences au moment où il décide

d'essayer d'exercer une vraie tutelle sur les opérateurs et en premier lieu sur l'AFD.

Avec la RGPP et la préparation du décret et de l'arrêté d'organisation du MAEE, dont les textes seront soumis pour avis au CTPM des 16 et 17 décembre, le débat rebondit sur la création de la DGMDP. Il nous est revenu que la bataille a été rude chez les brahmanes pour arrêter le nom de cette future direction générale. Les brahmanes classiques, pour ne pas dire archaïques, se laissèrent convaincre sans trop de difficulté de la pertinence du terme « mondialisation ». Mais il a fallu aux brahmanes ouverts aux questions du XXI^{ème} siècle user de beaucoup de persuasion, pour convaincre la majorité que les termes de « développement » et de « partenariat » ont du sens pour une diplomatie qui veut être en prise avec les questions internationales telles qu'elles se posent aujourd'hui.

Le débat est-il définitivement tranché pour autant ? Rien n'est moins sûr, quand on sait combien les brahmanes classiques sont capables de déployer une énergie considérable pour défaire dans la réalité ce qui figure dans les textes.

Mais, toutes tendances confondues les brahmanes s'accordent pour considérer que ce qui les caractérise le mieux c'est d'avoir un sens aigu de la négociation. Admettons-le pour ce qui concerne les négociations des traités et accords internationaux, mais lorsqu'il s'agit de négocier le budget du MAEE avec Bercy, force est de constater que nul n'est prophète dans son pays. En effet, non seulement le Département a perdu en dix ans (1997-2007) 11% de ses effectifs, soit 1% par an, ce qui fait dire aux auteurs du livre blanc que ce ministère est désormais à « l'étiage », mais aussi et surtout 700 ETP vont être supprimés au cours des trois prochaines années, soit 1,5% par an ! Et encore nous ne savons pas, à ce stade, comment seront comptabilisés les emplois qui seront transférés aux opérateurs.

Les suppressions d'emplois vont concerner aussi bien l'administration centrale que les postes. La pression et le stress des agents vont augmenter et les conditions de travail se dégrader. Le choix des agents retenus pour rejoindre les nouveaux services et de ceux qui ne le sont pas se fait dans la précipitation et avec un arbitraire sans égal, comme cela se passe actuellement pour la composition de la future DGMDP.

Une fois encore les brahmanes auront démontré que la gestion des ressources humaines n'est pas le cœur du métier.

Amitiés syndicales
Jean-Pierre Farjon
Permanent

Réunions de concertation d'automne sur la réforme du ministère.

Lors du CTPM du 1^{er} octobre 2008, le directeur général de l'administration avait programmé cinq réunions de concertation en vue d'informer et d'entendre les organisations syndicales sur les sujets touchant à la réforme du ministère. De ces réunions⁽¹⁾, nous retiendrons les points suivants :

5 novembre : effectifs/rémunérations

S'agissant des effectifs, nous en étions restés à la suppression de 700 ETP au MAEE sur la période 2009-2011, transferts vers opérateurs compris. Or, lors de cette réunion, l'administration nous apprend qu'il est désormais envisagé de fixer des plafonds d'emplois pour les opérateurs (c'est notamment le souhait du sénateur Gouteyron). Dans cette hypothèse, les transferts ne seraient pas comptabilisés dans les 700 suppressions d'ETP.

En clair, attendons-nous à davantage de suppressions d'emplois !

Je ne le sens pas ce transfert d'emplois...

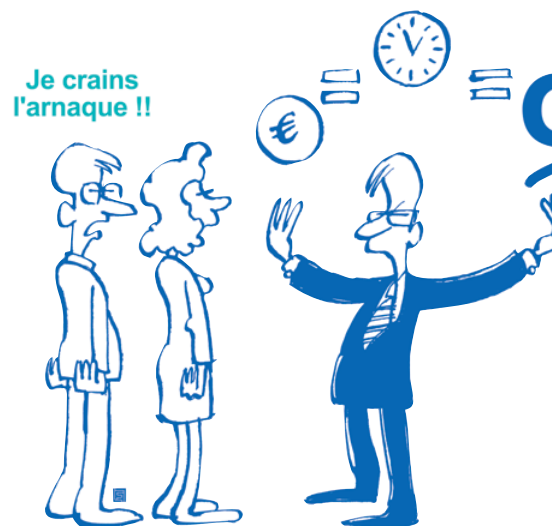


Au chapitre des rémunérations, l'administration nous informe que le gouvernement a décidé de réformer en profondeur le fonctionnement du compte épargne-temps (CET), « pour passer d'une logique de temps-libre à une logique de pouvoir d'achat » : ainsi, les agents titulaires ou non titulaires, en poste en France ou à l'étranger, qui disposent d'un CET, pourront opter pour l'indemnisation des jours inscrits sur leur compte dans la limite de la moitié des jours qui y figuraient au 31 décembre 2008. Le versement de l'indemnité s'effectuera à hauteur de 4 jours par an jusqu'à épuisement du solde.

Pour la CFDT, la monétisation des CET est une arnaque ! Impatient de trouver une traduction concrète au slogan démagogique « travailler plus pour gagner plus » et faute de crédits pour payer les heures supplémentaires, le gouvernement propose à ses agents de brader, à valeur constante, les jours qu'ils ont épargnés patiemment, volontairement ou sous la pression des contraintes professionnelles, depuis 2002. Ce dispositif s'avère par ailleurs ingérable : l'indemnisation, pour les agents qui ont largement utilisé le CET, pourrait prendre jusqu'à 16 ans ! Ce n'est d'ailleurs que la première étape d'une démolition orchestrée du CET et des avantages qui en étaient attendus : ceux qui auraient échappé à la première vague seront rattrapés par la seconde, qui devrait conduire, pour les agents disposant d'un CET dont le nom-

bre de jours est supérieur à 22, à une conversion automatique des jours excédant ce seuil en épargne retraite, par versement à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), à raison de 4 jours par an. Bref, la même chose en pire !

Le syndicat CFDT-MAE ne décolère pas et s'apprête à déposer un recours contre cette mesure injuste et déconseille fortement aux collègues de céder à la tentation. Notre requête est prête contre la première vague et nous attendons la seconde pour dégainer à nouveau !



(1) Tous les comptes-rendus sont disponibles sur www.cfdt-mae.fr/

12 novembre : organisation de l'administration centrale/vivier des ambassadeurs

Lors de cette réunion, la CFDT a souligné le manque de communication de l'administration sur les projets de textes relatifs à l'organisation de l'administration centrale du MAEE. Ce mutisme renforce l'inquiétude chez les personnels et vient s'ajouter à l'angoisse déjà générée par le déménagement rue de la Convention. La CFDT a particulièrement insisté pour que la DRH prenne des dispositions spécifiques pour les agents qui ne rejoindront pas la direction générale de la mondialisation et pour que le nouvel organigramme soit rendu public le plus rapidement possible.

S'agissant du projet de modification du décret de 1969 (ouverture du vivier des ambassadeurs à l'ensemble des conseillers des affaires étrangères), la CFDT a découvert un texte bancal et décevant par rapport à ses propositions initiales⁽²⁾.

Ce projet de décret se borne en effet à prévoir que les futurs élus seront des conseillers des affaires étrangères « titularisés ou intégrés depuis au moins 10 ans dans un corps de catégorie A du ministère des affaires étrangères ». Outre le fait que le vivier peut comporter des incohérences (par exemple, un conseiller des affaires étrangères récemment intégré ne ferait pas partie du vivier, ce qui serait probablement illégal), aucune disposition relative à l'exercice préalable de fonctions d'encadrement n'apparaît dans ce projet de texte.

**L'administration devra donc
revoir sa copie !**

19 novembre : format des ambassades

Lors de cette réunion, l'administration a présenté le plan d'adaptation du réseau diplomatique sur les trois prochaines années. Celui-ci répond à deux idées-force : le maintien de l'universalité du réseau combinée à la modularité de notre présence à l'étranger. Cela aboutira à la répartition des 160 ambassades en trois catégories :

- ambassades à missions élargies (38) ;
- ambassades à missions prioritaires (91) ;
- ambassades à missions spécifiques (31).

La CFDT a fait valoir que ce schéma n'était guère réaliste avec la réduction des effectifs de 700 ETP sur trois ans, dont deux tiers à l'étranger : comment les ambassades de 2^{ème} et de 3^{ème} catégorie (i.e. : les moyennes et les petites) vont-elles gérer les affaires n'entrant pas dans le champ de leurs compétences ? Vont-elles se déclarer incompetentes face à leurs interlocuteurs ?

Avec la mondialisation des affaires en constante augmentation, il est permis d'en douter ! Par ailleurs, même si ce redimensionnement des postes n'implique pas à proprement parler de hiérarchisation et de déclassement de certains pays, il ne manquera pas, tôt ou tard, d'être perçu comme tel par nos partenaires étrangers, avec les conséquences politiques que cela implique.

25 novembre : DGM/opérateurs

La « mission de préfiguration » de la future DGM a organisé trois réunions d'information pour les personnels concernés et une réunion de concertation avec les organisations syndicales. Les infos (organigramme, calendrier, déménagement) sont en ligne sur diplomnet.

Mais de là à dire que « la DGM est en bonne voie », il y a de la marge !... (voir l'édito en première page). La CFDT s'interroge en effet sur la pertinence des stratégies qui seront élaborées par le MAEE en matière de mondialisation, de développement et de politique partenariale, sans exercer un minimum de maîtrise d'œuvre de ces stratégies. D'autant plus que les modalités d'exercice de la tutelle des opérateurs – « la tutelle c'est l'affaire de tous » - ne sont pas établies.

2 décembre : réseau consulaire

Le programme 151 devra restituer 135 emplois en 3 ans, sur les 700 ETP que le MAEE devra supprimer sur la période 2009-2011.

Là encore, nous sommes très préoccupés par l'ampleur de la réduction des moyens et des effectifs, qui ne va pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail de nos collègues, qui croulent déjà sous les heures supplémentaires et les permanences non rémunérées, et de la qualité du service rendu aux usagers. ■

(2) Voir <http://www.cfdt-mae.fr/> rubrique revendications CFDT-MAE/agents titulaires.

2008 : année électorale faste pour la CFDT !

En progression constante quand elle n'est pas déjà en tête, la CFDT confirme sa place de premier syndicat du ministère sur six élections successives en 2008 :

- 26 mars : CCP des contractuels CDI ante Le Pors : carton plein pour la CFDT avec 5 élus sur 6 ;

- 11 juin : CAP des secrétaires des affaires étrangères : nouvelle progression de la CFDT avec 150 voix et 2 sièges ;

- 1^{er} octobre : premières élections professionnelles (CTPM) du ministère de l'immigration (IMINIDSO) : nette victoire de la CFDT qui remporte 5 sièges sur 10 ;

- 7 novembre : CAP des adjoints techniques de chancellerie : entrée remarquée de la CFDT-MAE qui remporte 1 siège dans cette commission où elle n'était jusqu'à présent pas représentée ;

- 13 novembre : CAP des ministres plénipotentiaires : avec 2 sièges, la CFDT fait jeu égal avec l'ADIENA ;

- 27 novembre : CAP des conseillers des affaires étrangères : la CFDT arrive en tête et s'empare d'un deuxième siège.

Cette dynamique est le résultat d'un travail constant et du sérieux de ses élus.

Secrétaires de chancellerie !

Pensez-y en votant dès à présent par correspondance ou à l'urne le 19 décembre !

Préparatifs du 7^{ème} congrès CFDT-MAE

Le prochain congrès du syndicat CFDT-MAE, qui se tient tous les trois ans, se déroulera du 5 au 7 octobre 2009 à Préfailles (44), en région nantaise.

Moment privilégié dans la vie de notre syndicat, il réunira les membres du conseil syndical et de la commission exécutive, les permanents, des représentants des sections de Paris et de Nantes ainsi que des sections les plus actives à l'étranger. Ce sera aussi le mo-

ment d'élire le nouveau conseil syndical, de valider les orientations du syndicat pour la période 2009-2012, de se retrouver, d'échanger, de souder l'équipe dirigeante et les sections.

Le congrès sera suivi, du 7 au 9 octobre, d'un séminaire de formation destiné, entre autres, aux représentants des sections invitées, qui leur permettra de faire le point et d'échanger sur leurs problèmes spécifiques.

Création de deux sections CFDT-MAE à Bucarest et Tirana

Nous nous réjouissons de la création de deux nouvelles sections syndicales CFDT-MAE, la première à l'ambassade de France à Bucarest, le 24 septembre 2008, la seconde à l'ambassade de France à Tirana, le 18 novembre dernier, ce qui porte désormais à 32 le nombre de nos sections à l'étranger.

Bonne chance et bienvenue à elles de la part de toute l'équipe CFDT-MAE !



Roumanie



Albanie

Guide des droits des salariés 2009

Le guide juridique 2009 Droits des salariés - fonctionnaires et agents publics - est maintenant disponible dans les permanences du syndicat CFDT-MAE (à Paris et à Nantes) au prix de **6,25 €**.

**Le Syndicat
CFDT - MAE
vous souhaite
de Joyeuses Fêtes**